

Image not found or type unknown



Divorce sur deux territoires

Par **jlaiel**, le **28/07/2009** à **12:31**

Bonjour,
ces jours là mon mari a déposé une requête de divorce auprès du juge des affaires familiales en france et j'ai eu une convocation de conciliation en mois de septembre alors qu'on a une procédure de divorce en cours en tunisie sachant qu'on s'est mariés en tunisie je voudrai savoir est ce légal de divorcer sur deux territoires merci d'avance